

Département de Meurthe-et-Moselle – Arrondissement de BRIEY

**Commune de BASLIEUX**

-----  
**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 04 DECEMBRE 2024**

Date de la convocation : 28 novembre 2024

Date d'affichage : 05 décembre 2024

Nombre de conseillers : en exercice : 11

présents : 11

votants : 11

Etai(en)t présent(s) : MULDER Daniel, CANDELA-NICHIL Annick, AKIL Dalila, POULAYON Angélique, KLEIN Raymond, RICHY Georges, RITTER Denis, SOBLET Philippe, ENTZINGER Stéphane, FRANCOIS Noël, COLA Bruno.

Etai(en)t excusé(s) :

Etai(en)t absent(s) :

Public : oui

Le Maire ouvre la séance à 20h00 et présente l'ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance,
- 1- Approbation du procès-verbal de la dernière séance du 24/10/2024 (pièce jointe à la présente),
- 2- Demande de subventions pour la rénovation du pont du fossé du blanc pain (DSIL)
- 3- Demande de subventions pour la rénovation des escaliers de l'ancien cimetière (DETR)
- 4- Gratification stagiaire
- 5- Création de poste pour surcroît d'activité
- 6- Encaissement des chèques du repas d'Halloween
- 7- Convention mission d'assistance technique dans le domaine l'eau, de la voirie, et de l'aménagement
- 8- Opposition Projet de Loi de Finances 2025
- Questions diverses.

---

**Désignation du secrétaire de séance :**

ENTZINGER Stéphane se propose comme secrétaire de séance.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

**Point 1 : Approbation du procès-verbal de la dernière séance du 24/10/2024 qui avait été envoyé avec la convocation de ce conseil.**

Annulation dû à une erreur dans le précédent procès-verbal. Approbation du procès-verbal au prochain conseil.

**Point 2 : Demande de subventions pour la rénovation du pont du fossé du blanc pain (DSIL)**

La mairie prévoit de rénover le pont du fossé du blanc pain. Le maire sollicite le conseil municipal pour l'autorisation de dépôt de dossier de subvention DSIL ainsi que CEREMA.

Pour : 11  
Contre : 0  
Abstention : 0

A l'unanimité, le conseil autorise le Maire à solliciter une subvention à la CEREMA ainsi que DSIL.

**Point 3 : Demande de subventions pour la rénovation des escaliers de l'ancien cimetière (DETR)**

La mairie prévoit de rénover les escaliers menant à l'ancien cimetière. Le maire sollicite le conseil municipal pour l'autorisation de dépôt de dossier de subvention DETR.

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0

A l'unanimité, le conseil autorise le Maire à solliciter une subvention à la DETR.

**Point 4 : Gratification de stagiaire**

Le Maire informe qu'après avoir accueillie une stagiaire au sein de la mairie du 04 septembre 2024 au 13 décembre 2024, il souhaite lui verser une gratification pour son travail.

Le nombre d'heures total effectué s'élève à 200 heures soit 8 semaines, la gratification n'étant obligatoire seulement à partir de la 309<sup>ème</sup> heure.

Le Maire demande l'autorisation au conseil municipal pour fixer le montant de la gratification à 100€.

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0

A l'unanimité, le conseil autorise le versement d'une gratification d'un montant de 100€.

#### **Point 5 : Création d'un emploi non permanent à temps non complet pour accroissement temporaire d'activité**

Le Maire indique que pour faire face au besoin des services techniques, il y a lieu de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité à temps non complet, à raison de 9h00 hebdomadaires.

Le Maire est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste.

- Pour : 10
- Contre : 0
- Abstention : 1 (CANDELA-NICHIL Annick)

A la majorité, le conseil municipal autorise la création de l'emploi.

A la majorité, le conseil municipal décide de modifier ainsi le tableau des emplois.

A la majorité, le conseil municipal décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.

#### **Point 6 : Encaissement des chèques du repas d'Halloween**

Le Maire indique que suite à l'organisation du repas pour la soirée d'Halloween, la mairie se doit d'encaisser les chèques de réservations.

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'encaisser les chèques de réservations du repas d'Halloween.

### **Point 7 : Convention mission d'assistance technique dans le domaine de l'eau, de la voirie et de l'aménagement**

Le Maire informe qu'il serait bénéfique pour la commune de renouveler la convention ATR dont elle bénéficiait déjà les précédentes années.

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser le Maire à signer la convention d'ATR 2025.

### **Point 8 : Opposition au Projet de Loi de Finances 2025**

Le Maire souhaite s'opposer au Projet de Loi de Finances 2025 dans sa rédaction actuelle.

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0

A l'unanimité, le conseil s'oppose au Projet de Loi de Finances 2025.

### **Informations et questions diverses :**

- Suite aux travaux des ponts rénovés, un procès-verbal des opérations préalables à la réception des travaux a été établi avec quelques réserves. Les barrières devraient être mises en place pour la fin du mois de décembre.
- Le conseil départemental nous a fait parvenir un dossier de subvention Animation territoriale : date limite de dépôt des dossiers : 15 janvier 2025.
- Au niveau urbanisme, suite à la rencontre avec M. Smolinski le lundi 18 novembre 2024, il lui avait été demandé de retirer les matériaux déposés sur le domaine public (bordure métallique surélevée au niveau du trottoir jouxtant sa maison) ; à ce jour, rien n'a été fait ! Courant janvier, si la situation persiste, une plainte sera déposée pour délit d'urbanisme.
- Concernant le bois, 24 affouagistes se sont inscrits en mairie. Pour la fin du mois de décembre, les lots devraient être répertoriés et distribués aux affouagistes. A l'occasion, M. le MAIRE fait savoir qu'il a reçu plusieurs mails de l'ONF concernant la réglementation en vigueur pour les balades à cheval dans la forêt (le code de la forêt

stipule qu'il est interdit de se déplacer à cheval en dehors des itinéraires inscrits au parcellaire (lignes, chemins, etc.).

- Dans un second mail, il est rappelé que le permis d'exploitation de la parcelle 29 se termine le 11/12/2024, M. le Maire informe que les affouagistes retardataires ont été prévenus par courrier. En fonction de la météo, le bois devrait être enlevé prochainement. Il est demandé aux affouagistes de venir le faire savoir en mairie. Dernier mail de l'ONF par rapport à l'existence de deux points d'agrainage en forêt ne respectant pas les normes du schéma départementale de gestion cynégétique, le souci a été résolu avec Mme Candela-Nichil Pascale.
- La mairie a reçu un avis de poursuites par commissaire de justice pour un montant de 139€45 ! Pour rappel, le conseil avait accepté le solde (1838€70) de l'amicale des Anciens de Baslieux, suite à la dissolution de l'association. Après contact avec M. Daniel BLUM, directeur de la trésorerie, il apparaît que la banque aurait prélevée 121€ pour frais de cessation de compte ! L'administration, n'ayant pas reçu le montant inscrit suite à la délibération prise, a fait suivre auprès d'un huissier qui nous réclame la somme majorée des frais ! M. Blum doit le contacter et nous rappeler pour nous indiquer la procédure à suivre !
- De même, suite à la délibération prise pour accepter le chèque de 6000€ de l'association des Amis du Nanhoh pour la brocante, le trésorier du Nanhoh a reçu également de la trésorerie un avis de la somme à payer (6000€). Contacté, M. Daniel Blum affirme qu'il ne faut pas tenir compte de ce courrier !
- En prévision des fêtes de fin d'année, plusieurs administrés ont décoré les sapins fournis par la commune.
- Les colis des Anciens seront distribués à partir de 14h ce dimanche 8 décembre 2024 à l'occasion du marché de Noël à la salle polyvalente de Doncourt-Cités.
- M. le Maire rappelle la cérémonie des vœux prévue le samedi 14 décembre 2024 à 18h à la salle polyvalente de Doncourt-Cités.
- Comme chaque année, le personnel communal et élus seront invités à la mairie le mardi 17 décembre 2024 à 18h pour partager le verre de l'amitié.
- Au niveau des rencontres, M. le Maire rappelle la venue de M. Frédéric WEBER, député, ce jeudi 05 décembre 2024 à 18h à la mairie.
- Vendredi 6 décembre à 9h, M. le Maire accompagnera Saint Nicolas dans les locaux de l'école de Morfontaine pour remettre les livres aux élèves des différentes classes.
- Mardi 17 décembre 2024 à 11h, rencontre avec M. Didier George, maire de Doncourt les Longuyon pour échanger sur la possibilité de mettre en place l'aire de jeux sur le site de Doncourt-Cités. Les élus et administrés, qui souhaitent participer au projet, sont invités.
- Mercredi 18 décembre à 20h, réunion avec les membres de l'Association Foncière de Remembrement. Ordre du jour : délibération à prendre pour la mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.
- Souhait de Dalila Akil : proposer un repas aux élus. Après plusieurs échanges, chaque élu sera contacté par mail pour avoir leur avis : pour ou contre ce repas ? Participation financière de chaque élu au repas ? La commune finance intégralement le repas ?

- Remarque de M. Pascale Candela-Nichil : certaines personnes se promènent dans les bois avec leur chien sans les tenir en laisse ?
- Autre remarque : le grillage de la station de pompage en haut de la côte de Boismont. Ce jeudi 5 décembre, M. Pascal DZIEDZIC, directeur technique au Siep, affirme que les demandes de travaux ont été effectués et qu'ils devraient être réalisés en 2025.

**La séance est levée à 21h30.**

ENTZINGER Stéphane  
Secrétaire de séance



MULDER Daniel  
Maire

